

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 9/04/2008

L'an deux mil huit, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Pierre, dûment convoqué, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX, Maire.

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 29

Date de convocation : 1^{er} avril 2008

Présents : LEBAILLY Patrick, Premier Adjoint, ANDRIEUX Rachel, Adjoint, ARROSSAMENA Claude, Adjoint, BRIAND Joanne, Adjoint, SALOMON Yvon, Adjoint, LETOURNEL Gisèle, Adjoint, DISNARD Joël, Adjoint, LE SOAVEC Lydia, Adjoint, DURAND Sébastien, BRIAND Véronique, ARTHUR Bruno, LE SOAVEC Karine, CUZA Jean-Luc, PERRIN Bianca, DETCHEVERRY Martin, LEBAILLY Cédric, RIO Marie-Claire, PERRIN Liliane, HEBDITCH Yvon, ARTANO André, PLANTEGENEST Véronique, LEGASSE Maïté, SALOMON Pierre, BRIAND Bernard et GOURMELON Nicolas.

Absents excusés : M. OZON Jean-François (procuration), Mmes POIRIER Frédérique (procuration) et ZIMMERMANN Rosianne (procuration).

Assistaient également à la séance : M. DUMAY Jean-Luc, Trésorier Payeur Général, Receveur municipal, M. LEUROT Sylvain, Inspecteur du Trésor, M. POIRIER Arnaud, Directeur Général des services, Mme ARROSSAMENA Carole, Rédacteur Territorial.

M. LEBAILLY Cédric assure le secrétariat de séance.

COMPTE DE GESTION 2007 DU RECEVEUR POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du Receveur municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE – EXERCICE 2007

Le compte administratif du Maire, présenté par le Premier Adjoint, M. Patrick LEBAILLY, est adopté à la majorité, les conseillers d'Archipel Demain et de Cap sur l'Avenir s'étant abstenus.

COMPTE DE GESTION 2007 DU RECEVEUR POUR LE BUDGET ANNEXE DE LA REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du Receveur municipal pour le budget annexe de la régie eau et assainissement.

COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE – REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2007

Le Compte administratif du Maire, présenté par le Premier Adjoint, M. Patrick LEBAILLY, est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2007 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

La délibération relative à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007 pour le budget principal de la Ville est adoptée à la majorité, les Conseillers de Cap sur l'Avenir s'abstenant.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2007 POUR LA REGIE EAU / ASSAINISSEMENT

La délibération relative à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007 pour la régie eau/assainissement est adoptée à l'unanimité.

TARIFS DE L'ECOLE DE VOILE MUNICIPALE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une délibération fixant les nouveaux tarifs des prestations offertes pour l'Ecole de Voile (hausse des tarifs de 5 %).

DEMANDE DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT SPORTIF AU TITRE DE L'ECOLE DE VOILE

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter auprès du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) le versement d'une subvention d'un montant de 108 000 euros au profit de l'Ecole de Voile municipale, destinée à l'acquisition de :

- 1 catamaran de type « hobie cat pacific »
- 2 catamarans de type « hobie cat 16 »
- 1 bateau collectif de type « fillao 900 »

Le montant total des acquisitions s'élève à 126 000 €. La différence sera prise en charge par le budget communal, et étalée sur les exercices 2008 et 2009.

DEPLACEMENTS DES ELUS

Est approuvée à la majorité (les conseillers de Cap sur l'Avenir s'abstenant) la délibération autorisant les élus à se déplacer hors de l'Archipel dans le cadre de missions spéciales et congrès effectués dans l'intérêt de la Commune de Saint-Pierre.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008 – COMMUNE DE SAINT-PIERRE

Est approuvé, à l'unanimité, le projet de budget supplémentaire 2008 pour la Commune de Saint-Pierre.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008 – REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT

Est approuvé, à l'unanimité, le projet de budget supplémentaire 2008 pour la régie eau-assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.